



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « *Sortir du gaz russe* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

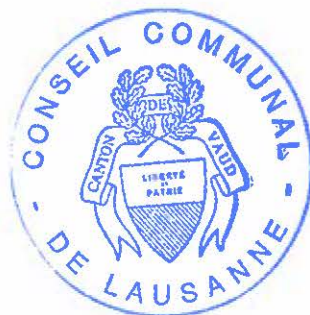
et adopte

la résolution de M. Matthieu Carrel, disant ;

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use des moyens dont elle dispose, notamment en tant qu'actionnaire et membre du Conseil d'administration, pour que Gaznat n'importe et ne vende plus de gaz russe ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe